

Délibération n°2020-45 du Comité syndical du vendredi 2 octobre 2020

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA DRAAF OCCITANIE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

L'an deux mil vingt le vendredi 2 Octobre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Septembre 2020.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Claude CARCELLER est représenté par Martine BONNET, Bernard COSTE, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC est représenté par Daniel JAUDON, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Gérard BESSIERE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Christian POUJOL (CMA 34).
Etaients également présents :	Françoise OLIVIER, José POZO,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 22- Votants : 20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'ensemble des acteurs locaux de la Charte de développement 2014-2025 du Cœur d'Hérault qui identifie l'agriculture et l'alimentation comme l'une des 6 priorités du territoire,

Vu la signature du Contrat local de santé 2019-2023 le 12 juin 2019 entre le territoire et l'ARS Occitanie qui institue dans son Axe 4 une action sur la « santé des mères, des couples, des enfants et des jeunes » et sa Mesure 2 « Animer une dynamique d'acteurs autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et du jeune »,

Considérant l'organisation récente des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) par le conseil de développement, celui-ci s'étant auto saisi de cette thématique il y a quelques mois afin d'organiser une réflexion de fond sur ce sujet de l'alimentation, une dynamique exclusivement portée par la société civile qui a eu son point d'orgue le 26 octobre 2019 au lycée agricole de Gignac avec la participation de plus de 120 personnes sur 1,5 jour de réflexion et d'échanges,

Vu le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour les cinq années à venir (2019-2023), en réunissant pour la première fois les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

Vu l'appel à projets national du Programme National pour l'alimentation (PNA) qui prévoit que l'appel à projets s'inscrive dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire », en poursuivant, lorsque cela est possible, une approche interministérielle plus large. Celui-ci cible également deux leviers essentiels pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Considérant que le projet présenté par le Pays intitulé « *Vers un Programme Alimentaire Territorial "3D" [Démocratique-Durable-Décloisonné] en Cœur d'Hérault* » déclaré lauréat 2020 de cet appel à projet doté de 50000 euros réparti entre la DRAAF Occitanie et l'ADEME Occitanie, il convient de signer une convention de partenariat financier permettant le déblocage des fonds en provenance de la DRAAF afin de réaliser les actions prévues dans la candidature du Pays Cœur d'Hérault.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 18 septembre 2020,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Valider le projet de convention entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et la DRAAF Occitanie afin de débloquent l'aide de la DRAAF de 25000 euros lié à la mise en œuvre du projet « *Vers un Programme Alimentaire Territorial "3D" [Démocratique-Durable-Décloisonné] en Cœur d'Hérault* »
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 2 Octobre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Octobre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 2 Octobre 2020  
Transmise le 2 octobre 2020